



**RAPPORT ANNUEL 2015**  
**DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

## **Un schéma de mutualisation au service de notre territoire**

La loi de Réforme des Collectivités Territoriales de 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation de services entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres « dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux ».

Dans cette perspective, les élus de la Communauté de d'agglomération du Niortais ont tenu à développer cette démarche dès le second semestre 2014.

Un première phase, d'analyses et d'élaboration d'un état des lieux, a permis de dégager des pistes de mutualisation pour les années à venir, formalisées dans un projet de rapport de mutualisation. Ce projet de Schéma de mutualisation a été soumis à la consultation des communes durant une période de trois mois, de décembre 2014 à février 2015.

C'est ainsi, qu'en mars 2015, le Conseil d'agglomération du Niortais adoptait un accord de principe sur un schéma de mutualisation de première génération entre notre EPCI et ses communes membres.

Ce document présente la méthodologie engagée et l'état d'avancement des actions de mutualisation mises en œuvre dès 2015. L'état d'avancement de la mise en œuvre de cette démarche sera présenté chaque année, lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Garantir une meilleure qualité du service à l'utilisateur, améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale et si possible, rechercher des économies d'échelle sont les finalités de ce schéma de mutualisation qui constitue un véritable levier de développement de notre territoire. Il est appelé à évoluer lors des prochaines années en fonction des différentes opportunités.

Jérôme BALOGÉ

Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais

## Table des matières

1.	BASE DE CONNAISSANCE DU SCHEMA DE MUTUALISATION.....	3
1.1.	Définitions.....	3
1.2.	Références.....	3
1.3.	Contexte de la mutualisation.....	3
1.4.	Rappel des principaux objectifs du Schéma de Mutualisation de la CAN .....	4
2.	CYCLE DU SCHEMA DE MUTUALISATION.....	5
3.	ORGANISATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION.....	6
4.	PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DES PROJETS DU SDM .....	7
5.	THEMES ET NOMS DES PROJETS DU SDM (version 1).....	8
6.	ETAT D'AVANCEMENT, ACTUALITE DES PROJETS EN COURS .....	9

## 1. BASE DE CONNAISSANCE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

### 1.1. Définitions

- Mutualisation :

La mutualisation, qui peut prendre diverses formes, permet la mise en commun, par des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), de moyens, équipements, matériels ou personnels.

- Schéma de mutualisation :

Il s'agit d'un document d'orientation qui doit servir à impulser une dynamique et permettre d'aller vers plus de mutualisation. Ce document fait l'objet d'adaptations selon les opportunités.

### 1.2. Références

- La loi **RCT**

Loi du 16 décembre 2010 portant **réforme des collectivités territoriales (RCT)** s'inscrit dans un processus qui visait à la simplification des structures territoriales, la réduction du nombre d'échelons territoriaux, la clarification des compétences et des financements. Elle a également systématisé la réflexion au sein des intercommunalités sur les possibilités de mutualisation. Elle impose aux communes et communautés d'élaborer un schéma de mutualisation dans l'année suivant le renouvellement du conseil municipal.

- La loi **MAPTAM**

Après la loi **RCT** du 16/12/10, la loi de **modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)** n° 2014-58 du 27 janvier 2014 finalise la sécurisation juridique des coopérations du bloc local.

Mars 2015 : 1<sup>ère</sup> obligation de schéma de mutualisation (obligation reportée à décembre 2015)

Elle est le premier des trois nouveaux éléments de loi du Gouvernement pour réformer la décentralisation.

- La loi **NOTRe**

Troisième et dernier volet de la Réforme territoriale, la loi portant **nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)** a été promulguée le 7 août 2015. Entre autres dispositions, ce texte apporte des précisions et simplifications de la mise en place de services communs entre EPCI et communes.

### 1.3. Contexte de la mutualisation

#### Obligation législative

L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

#### Projet de territoire

Ce projet en cours d'élaboration intègre la réflexion autour des nouvelles compétences dévolues ou envisagées par les lois (MAPTAM, ALUR, NOTRe...).

#### Contexte financier contraint

Les dotations de l'Etat baissent. L'instauration prochaine, d'un Coefficient de Mutualisation, à fixer par décret, impacterait la Dotation Globale de Fonctionnement des collectivités.

#### Retrait de l'Etat

Le schéma de mutualisation répond aux attentes des communes suite au retrait des services de l'Etat

#### Les préconisations de la cour des comptes

La Cour des comptes presse les collectivités de participer davantage à la réduction du déficit public dont une des pistes évoquées est la mutualisation des services.

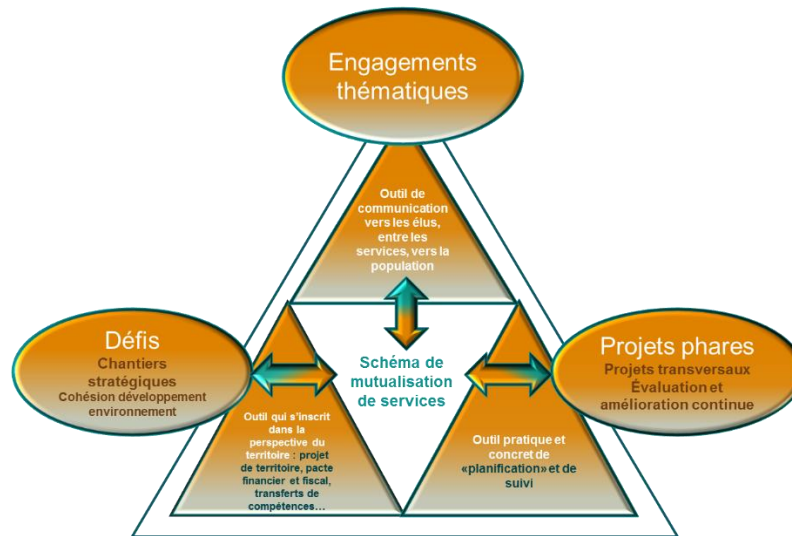
### **1.4. Rappel des principaux objectifs du Schéma de Mutualisation de la CAN**

- maintenir et / ou améliorer la qualité des services
- partager les services pour accroître la disponibilité des expertises
- rechercher une plus grande efficacité/efficience économique
- renforcer la cohérence des politiques publiques
- renforcer la communauté d'intérêt
- rendre plus lisible l'action intercommunale
- contribuer à mieux satisfaire les usagers (qualité du service public)
- faire reconnaître davantage l'identité intercommunale
- dégager à moyen terme des marges de manœuvre financières en partageant les ressources
- moderniser les modes de fonctionnement en maîtrisant les coûts

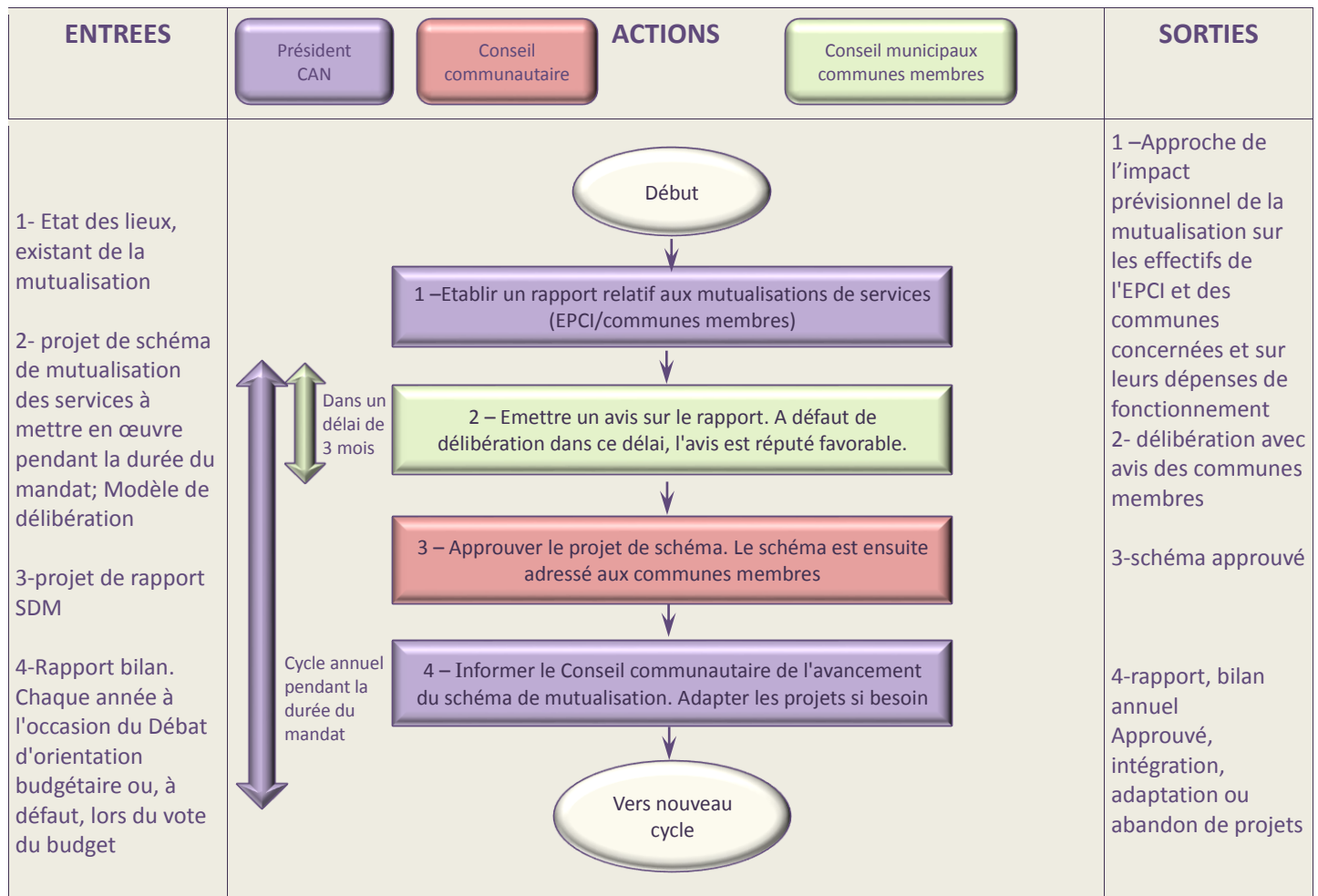
La mutualisation par activité peut concerner les ressources logistiques, les ressources humaines, les systèmes d'information, les activités opérationnelles.

Le périmètre d'application peut être variable selon les domaines et concerner de façon indépendante ou combinée la communauté et une commune (en général la ville centre) ou la communauté et plusieurs communes.

Vision globale et éléments de contexte à prendre en compte

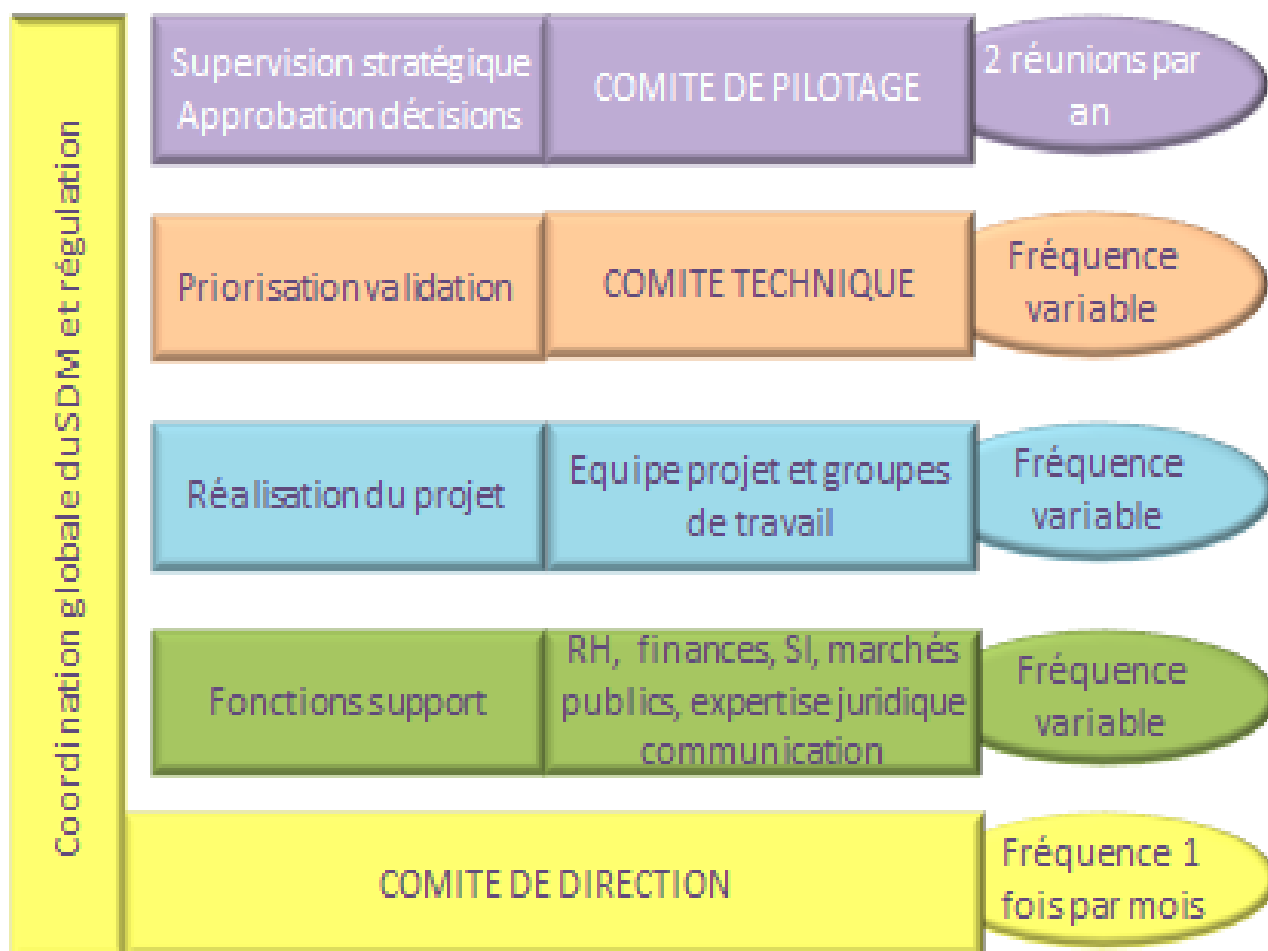


2. CYCLE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

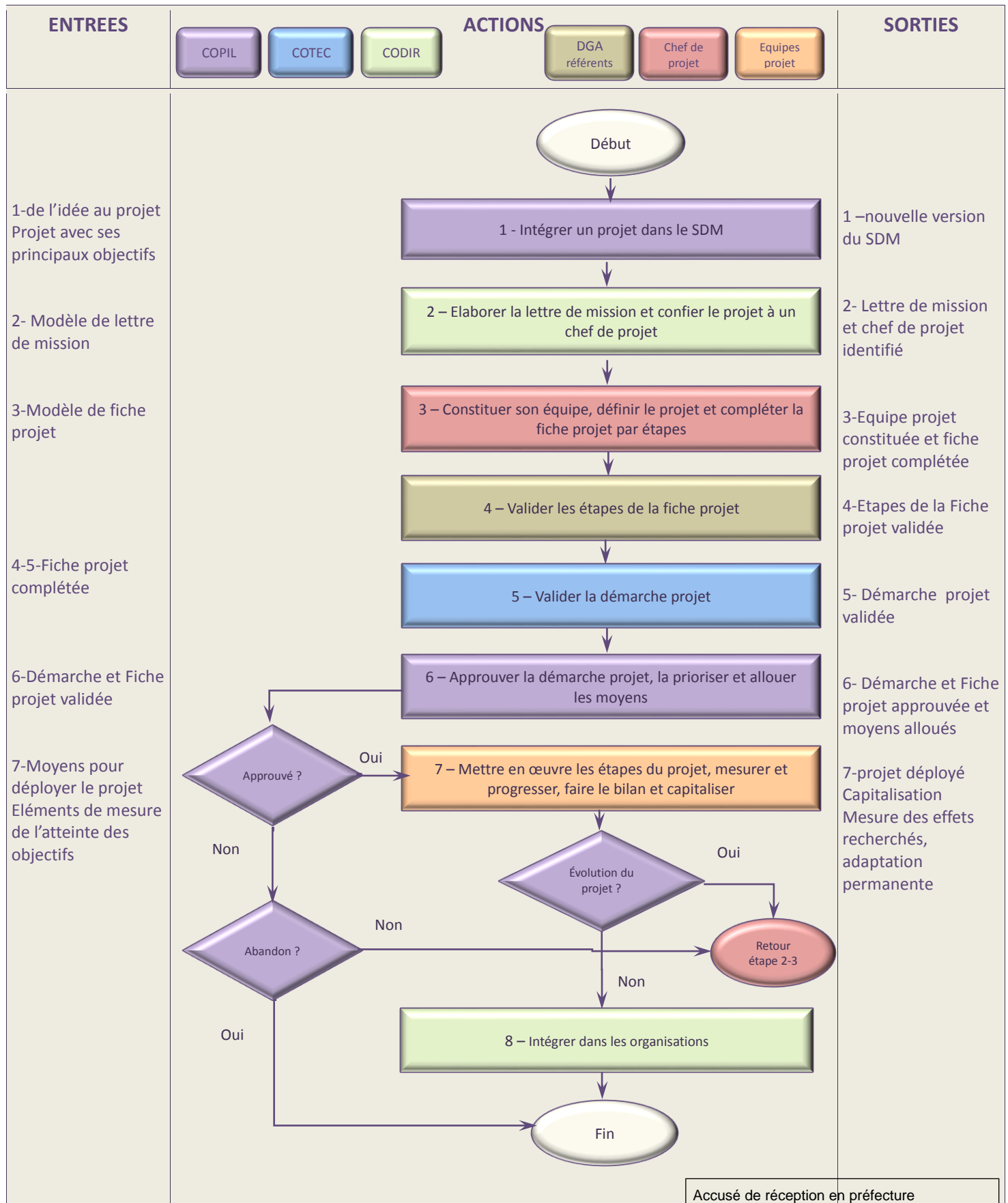


### 3. ORGANISATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

## GOVERNANCE DU SDM



#### 4. PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DES PROJETS DU SDM



Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20151116-C19-11-2015-1-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2015  
Date de réception préfecture : 19/11/2015



## **5. THEMES ET NOMS DES PROJETS DU SDM (version 1)**

A l'issue du premier Comité de pilotage du 17 septembre et du Bureau du 6 novembre 2014, une liste non exhaustive et sans priorisation de sujets à étudier a été établie comme suit :

### **1. THEMATIQUES**

- Culture et tourisme (évènementiel...)
- Développement durable Agenda 21
- Droit des sols
- Communication externe
- Communication Interne : intranet
- Communication Interne : suivi documentaire

### **2. ORGANISATIONS**

- Collaboration RH
- Informatique
- Commande publique (marchés dont les clauses d'insertion, groupements de commandes...)
- Archives

### **3. COOPERATIONS TECHNIQUES**

- Fibre optique
- Déchets et proximité
- Mutualisation de matériel

## 6. ETAT D'AVANCEMENT, ACTUALITE DES PROJETS EN COURS

### 6.1. Communication externe

Objectif : Créer un service commun de communication externe entre la Ville de Niort et la CAN

Mise en place de groupes de travail

Définition d'un organigramme cible

Saisine des instances CT CHSCT en novembre

Mise en œuvre effective du service communication mutualisé dans les locaux de la CAN au 1er janvier 2016

### 6.2. Archives

Objectif : Regrouper les archives contemporaines de la Ville de Niort et de la CAN sur un même site ainsi que créer une réserve pour les Musées

(Site de Sandefo)

L'étude de faisabilité est lancée, un cabinet «Concept programme» est retenu

Première réunion de travail le 15/10/15

### 6.3. Intranet

Objectif : La CAN souhaite développer son Intranet.

L'intranet est destiné à devenir l'un des principaux vecteurs de la communication interne de la CAN

La Ville de Niort a développé depuis 2012 un intranet qui dispose d'une couverture fonctionnelle riche :

Portail

Gestion de contenu

Gestion de documents

Dématérialisation de procédures

Espaces de travail collaboratif

Modules participatifs (forum, blog, wiki,...)

Le groupe de travail est accompagné par la société Novakin (AMO)

#### **6.4. Suivi documentaire**

Objectif : Organiser un point d'entrée unique aux ressources informationnelles Ville de Niort CAN.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec les collègues ville de Niort/CAN pour élaborer un diagnostic global.

2 démarches organisées en 2 sous-groupes :

- Etat des lieux des ressources documentaires
- Diagnostic des besoins et attentes

Cette démarche est en lien étroit avec le projet de mise en place d'un intranet CAN

#### **6.5. Mutualisation de matériel**

Objectif : Renforcer les pratiques de mutualisation de matériel

- Etape 1 : Identifier la nature de ce que sont et pourraient être les besoins en matériel par le biais d'un questionnaire en ligne en cours de finalisation.

3 domaines : Matériel technique - Matériel bureautique - Matériel événementiel

- Etape 2 : Analyser les propositions des communes, établir une liste à partir de critères de pertinences et de faisabilité
- Etape 3 : Soumettre pour décision. Acquérir et mettre en service selon la planification établie
- Etape 4 : Evaluer la satisfaction du service, adapter, innover, abandonner  
Evaluer le coût global

#### **6.6. Informatique**

Objectif : La mutualisation doit permettre de maintenir et/ou améliorer la qualité des services selon les recherches suivantes :

- Partager les pratiques et l'expérience pour accroître la disponibilité des expertises.
- Rechercher une plus grande efficacité/efficience économique.
- Renforcer la cohérence des politiques publiques.
- Renforcer la communauté d'intérêt : sécurité, matériels, infrastructure, logiciels....

Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) accompagnera l'équipe projet pour établir l'état des lieux et déterminer les pistes de travail en commun. Le choix de cette AMO est en cours, conformément à la planification.

### **6.7. Développement durable / agenda 21**

- Eté 2015 : rencontre entre C.DIOT et chaque chargée de mission thématique de la Ville de Niort
  - o Approfondissement du diagnostic
  - o Perspective d'évolution législative
  - o Identification des pistes de mutualisation Ville de Niort / CAN / communes dans chaque thématique
- Septembre-octobre : analyse des pistes / propositions entre C.DIOT, C.BATIFOULIER et S.BRETON
  - o Elaboration d'un rapport de diagnostic et des pistes d'actions
  - o Présentation du rapport aux Directions générales de la CAN et de la Ville de Niort
- Octobre-décembre : rencontre avec les services VdN et CAN associés à chaque thématique
  - o Energie
  - o Biodiversité
  - o Animation
  - o Handicap
- Décembre : élaboration d'un plan d'actions à 3 ans
- Janvier : mise en œuvre

### **6.8. Collaboration R. H**

Objectif : Renforcer les coopérations existantes autour de 7 thèmes prioritaires :

- Entretien professionnel
- Actions de formation
- Reclassement et mobilité interne « subie »
- Mutualisation du comité médical et commission de réforme
- Travail en commun concernant le service santé et sécurité au travail
- Création d'une « Cvthèque » commune
- Poursuivre l'uniformisation des procédures de recrutement -mobilité choisie

### **6.9. Commande publique / clauses d'insertion**

Objectif : Créer par le biais des marchés publics les conditions pour permettre au public en difficulté un retour ou un accès au travail

Les enjeux :

- Soutenir l'économie locale notamment le réseau des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique)
- Favoriser la cohésion sociale du territoire
- Développer les liens entre économie locale et insertion
- Encourager l'emploi durable dans le respect du code des marchés publics
- Favoriser de véritables parcours d'insertion pour les bénéficiaires

Créer, à terme, un guichet unique territorial dans le sud Niortais

Une première expérimentation a été faite avec l'aide du facilitateur VDN pour un marché qui concerne des travaux sur le Donjon de Niort.

En projet, une convention de prestations entre la CAN et la VDN

### **6.10. Déchets et proximité**

Objectif : Agir sur 3 axes pour renforcer la coopération entre les communes et la CAN

1 - Améliorer la lisibilité du fonctionnement des déchetteries pour les usagers :

Uniformiser le fonctionnement des déchetteries en respectant la proximité

2 - Réduire les dépôts « sauvages » à côté des bacs et dans la campagne et discipliner le tri sur les points d'apports volontaires :

Etudier les effets comportementaux et économiques de différents scénarios tels que : la tarification incitative, rétablir la collecte porte à porte et ne garder que le verre en apport volontaire...

3 - Réduire les déplacements des équipes RDM pour la distribution des bacs et poubelles :

Adapter le dimensionnement des bacs aux besoins des usagers et constituer des stocks disponibles sur les communes membres

### **6.11. Droit des sols**

Objectif : Le service ADS de la CAN, créé il y a deux ans, poursuit ses actions sur l'ensemble du territoire de la CAN

Actuellement :

39 communes participent à la démarche de mutualisation basée sur l'utilisation d'outils communs : Droits de cité et Webville

5 communes ne sont pas concernées par la mutualisation

Le partenariat se poursuit avec la ville de Niort qui conserve ses propres dispositions

### **6.12. Fibre optique**

Objectif : Le recensement des équipements sur le territoire se poursuit avec les opérateurs et les communes partenaires pour pouvoir lancer un marché pour leur entretien.

- Mutualisation des travaux de génie civil pour le déploiement de la Fibre Optique avec la VDN selon un programme pluriannuel afin de desservir l'ensemble des bâtiments communaux et communautaires
- Mise en place d'un marché à bons de commande en groupement avec la VDN
- Localisation géo-référencement de l'ensemble des fourreaux disponibles de nos deux collectivités, des concessionnaires, des autres collectivités,
- Suivi des travaux de reprise ou de création de tranchée des collectivités et concessionnaires afin de minimiser au maximum les travaux lourds de Génie Civil
- Réalisation de la géo-database de données Fibres Optiques pour transfert sur le SIG
- Localisation simultanément des réseaux existants pour objectif 01/01/2019 géo-référencement des réseaux sensibles en Classe A

### **6.13. Culture et tourisme (évènementiel...)**

Culture et tourisme : différentes options sont à l'étude pour la création d'un évènement culturel à l'échelle de l'agglomération. Les pistes évoquées sont liées à la lecture, au développement économique et/ou touristique.

- A cours terme un évènement communautaire va être organisé « Regard noir » manifestation existante à la ville de Niort et étendue aux communes membres de la CAN de février à juin 2016.
- Une journée d'information sur le mécénat de proximité a réuni des agents et des élus des 2 collectivités Ville de Niort et CAN 29 septembre dernier.